



Ministère des Finances,
du Budget et du Portefeuille
Public

DGIFN

Direction Générale des Institutions
Financières Nationales



Rapport de Marché du Secteur des Assurances

Exercice 2020



Denis Sassou-Nguesso
Président de la République du Congo



Rigobert Roger ANDELY

Banques, assurances et microfinances : acteurs de la résilience de l'économie congolaise

L'année 2020 a été principalement marquée par la pandémie du coronavirus (Covid-19), crise sanitaire mondiale qui a eu des répercussions exceptionnelles sur toutes les économies de la planète. Combinée à la chute brutale des cours du pétrole brut, cette conjoncture défavorable a plongé le Congo dans une profonde récession économique. Ainsi, après avoir perdu 0,6% en 2019, la croissance du pays s'est de nouveau dégradée en 2020, soit -6,8%. Tous les secteurs ont été impactés. Il en est ainsi de la construction qui a affiché un repli de 9,9%, le commerce, la restauration et l'hôtellerie qui ont baissé de 18,2%, les industries manufacturières de 8,2% et les services de 15,7%.

Ces différentes crises ont révélé de manière vive, la fragilité d'une économie fortement dépendante des performances de son secteur pétrolier. Elles ont apporté un argument supplémentaire à la thèse d'une indispensable nécessité de travailler à la diversification de l'économie nationale, afin que celle-ci soit en état d'absorber des chocs, tant endogènes qu'exogènes. Dans un contexte économique mondial de plus en plus incertain, la diversification économique s'impose comme un gage de stabilité, une composante essentielle du développement. Elle constitue un défi qui s'impose aux pouvoirs publics, tenus de la promouvoir par diverses incitations, des investissements importants et, une réaffectation des ressources dans une optique de création d'activités nouvelles.

Le rôle des banques, des compagnies d'assurances et des microfinances dans ce processus est crucial. Globalement, elles doivent soutenir le développement d'autres secteurs de l'économie, et faciliter l'accès aux financements pour tout type d'entreprise. Les établissements financiers peuvent également inspirer des initiatives aux investisseurs ou les appuyer dans leurs projets de développement. En accompagnant les choix stratégiques et organisationnels des entreprises et de l'Etat, les banques, assurances et microfinances se positionnent en force de propositions.

Dans cette perspective, le développement actuel du secteur bancaire au Congo est accueilli avec satisfaction et espérance. Plus qu'avant, le Congo a besoin d'un secteur financier sain et efficace, qui contribue de manière efficiente à la croissance économique. En 2020, le pays comptait un total de 11 établissements bancaires, pour un marché estimé à 5 millions de personnes. Ce secteur doit poursuivre son développement, en accueillant d'autres acteurs, qu'ils soient internationaux ou nationaux. Nous attendons d'un secteur bancaire dynamique et compétitif, une plus grande efficacité et un ancrage à l'innovation. Une offre diversifiée de banques assure une hétérogénéité des produits offerts et une meilleure couverture géographique.

Le secteur banque et assurances du Congo a un rôle déterminant à jouer dans la relance envisagée de l'économie, après la période de "vaches maigres" née des diverses crises auxquelles le pays a dû faire face. En vue de lendemains plus radieux, il doit se réinventer et travailler à se donner des chances de ré-enchanter les investisseurs et les particuliers en République du Congo. Cette transformation passe par la formation, qui peut se matérialiser par l'appui à la formation aux métiers de la banque ou des assurances dans l'enseignement supérieur. La formation, c'est également le renforcement des capacités du personnel en service dans ces établissements.

Autre piste de développement du secteur, l'extension du réseau d'agences. S'il est avéré que les principales villes du pays bénéficient d'une couverture bancaire acceptable, on ne saurait en dire autant des localités de l'intérieur du pays dont certaines présentent un visage de "désert bancaire". Le maillage actuel du pays par les banques, les compagnies d'assurances et les microfinances n'est guère de nature à favoriser la bancarisation des populations, voire leur adhésion à diverses polices d'assurances. Il est donc urgent de rapprocher la banque et les assurances du citoyen congolais où qu'il se trouve, sur le territoire de la République.

Dernier axe important de la transformation du secteur, la vulgarisation de la monétique et de la monnaie électronique. Le Congo doit tirer un meilleur profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication associées au secteur financier. Le développement de ces moyens de paiement doit être une priorité pour les banques, soucieuses qu'elles doivent être, de ne pas se laisser déborder dans le domaine de la masse monétaire, par des acteurs issus d'autres secteurs d'activité. Combinées à d'autres mesures spécifiques à chaque banque ou compagnie d'assurances, ces mesures apportent un supplément d'excellence à un secteur financier congolais, dont nous pouvons légitimement être fiers.

Ministre des Finances, du Budget
et du Portefeuille Public

INTRODUCTION	5
Ière Partie GENERALITES ET PRINCIPALES ACTIVITES DU MARCHÉ	
I- GENERALITES	7
1. <i>Présentation du marché</i>	7
2. <i>Missions de la Direction des Assurances</i>	8
3. <i>L'actualité du marché</i>	8
II- PRINCIPALES ACTIVITES DU MARCHÉ	9
1. <i>Les agréments</i>	9
2. <i>Les activités de contrôle</i>	9
IIème Partie LES OPERATIONS DES SOCIÉTÉ D'ASSURANCES	
I- OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCE VIE	11
A. <i>Le chiffre d'affaires</i>	11
B. <i>Les frais généraux et commissions</i>	11
C. <i>Les prestations</i>	12
D. <i>Les provisions techniques</i>	12
E. <i>La réassurance</i>	12
F. <i>Le résultat d'exploitation</i>	13
II- LES OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCE NON-VIE	
A. <i>Le chiffre d'affaires</i>	13
B. <i>Les frais généraux et commissions</i>	14
C. <i>Les prestations et frais payés</i>	15
D. <i>Les provisions techniques</i>	15
E. <i>La réassurance</i>	16
F. <i>La sinistralité et le ratio combiné</i>	16
G. <i>Le résultat d'exploitation</i>	16
IIIème Partie SITUATION FINANCIERE DU MARCHÉ	
I- LES PRODUITS FINANCIERS	19
1. <i>Produits financiers non-vie</i>	19
2. <i>Produits financiers vie</i>	19
II- LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	19
III- LA MARGE DE SOLVABILITE	20
IV- LA TRESORERIE	21
SUGGESTIONS	22
CONCLUSION	22

INTRODUCTION



Directeur Général : Jean-Pierre NONAULT

Parmi les missions dévolues à la direction des assurances, figurent principalement celles relatives à la surveillance du marché des assurances et à l'établissement des statistiques, par la compilation des données transmises par les différents acteurs opérant sur l'ensemble du territoire.

L'activité d'assurances, comme toutes les autres activités économiques, a connu un ralentissement dû au contexte difficile lié à la pandémie mondiale à corona virus qui a pratiquement frappé tous les secteurs économiques.

En effet, la croissance économique mondiale se situe à 3,6%, soit 0,9 point de mieux que dans les prévisions précédentes de l'année 2019 où elle était fixée à 3,2.

Quant à l'Afrique subsaharienne, elle n'a pas atteint ses objectifs de croissance fixés à 3,9% pour l'année 2020, pour s'établir à 2,1%.

Au niveau national, en dehors de la pandémie, la baisse des cours du pétrole a fortement impacté l'économie du pays. En effet, d'après la Banque Mondiale, de 2015 à 2020, la croissance économique s'est établie à -5,2% en moyenne, suite à la baisse du prix du baril de pétrole et à la dépendance du pays au pétrole.

Le secteur tertiaire n'est pas en reste face à cette régression ; sa contribution au PIB est de 53,84%. Quant aux assurances, sa contribution au PIB du Congo est de 0,65% en 2020 contre 0,002% en 2019. Cette contribution du secteur des assurances dans l'investissement national est quasi nulle.

Aussi, malgré son impact faible dans l'économie nationale, le présent rapport résume-t-il l'ensemble des activités réalisées par les sociétés d'assurances agréées au Congo au titre de l'exercice 2020, tout en examinant les tendances du marché, ainsi que la solvabilité des entreprises d'assurances.

Trois (03) parties forment, à ce titre, l'ossature de ce rapport, notamment :

- **Généralités et principales activités du marché ;**
- **Opérations des compagnies d'assurances vie et non vie ;**
- **Situation financière des sociétés d'assurances.**

I^{ère} PARTIE : GÉNÉRALITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MARCHÉ

I - GENERALITES

Il s'agit ici de présenter le marché congolais des assurances, de rappeler les missions de la Direction des Assurances et de faire état de l'actualité du marché.

1. Présentation du marché

Le marché congolais des assurances est placé sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, dont la régulation est assurée par la direction des assurances qui en assure la surveillance générale et le contrôle aux termes de l'Annexe II du Traité instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui en définit les attributions générales et spécifiques.

Le marché est animé par différents acteurs à savoir : **les compagnies d'assurance, les intermédiaires et les experts techniques**

a) Les compagnies d'assurances

Le marché est constitué de huit (08) sociétés dont deux (02) en vie. Il s'agit entre autres : **Assurances et Réassurances du Congo (ARC), Assurances Générales du Congo (AGC), Nouvelle Société Interafricaine d'Assurances (NSIA) Congo, Allianz Assurances Congo, Saham Assurances Congo, Africaine des Assurances du Congo (AAC) ; AGC vie et NSIA vie ;**

b) Les intermédiaires d'assurances

La distribution des produits d'assurances est assurée par un nombre important d'intermédiaires (83) dont 42 agents généraux (mandataires des sociétés d'assurance), 39 courtiers (mandataires des clients) et 02 banques pratiquant la bancassurance.

c) Les experts techniques

Ils ont pour mission d'assister les compagnies d'assurance dans le processus du règlement des sinistres. Le marché compte trente-deux (32) experts techniques agréés par les différentes compagnies.

En outre, le marché des assurances compte aussi les organes de gestion commune à savoir : le Pool TPV et le BNCR

- Le Pool TPV

C'est un organe de gestion commune en responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur dans le domaine du transport public de voyageurs dénommé Pool TPV ; ce pool a pour objet principal de lutter contre la sous-tarifcation des risques TPV à travers une centralisation de la production et de la gestion des sinistres.

- Le Bureau National de la Carte Rose

La carte rose est un système mis en place par les États membres de la CEMAC qui partagent les frontières terrestres en vue de faciliter la liberté de circulation des biens et des personnes. Elle permet de gérer les sinistres transfrontaliers par l'intermédiaire

des bureaux nationaux ouverts dans les États membres.

Par ailleurs, le marché est doté de trois (03) associations professionnelles : l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances du Congo (APSACO), l'Association Professionnelle des Agents Généraux du Congo (ASPAGEC) et l'Association Professionnelle des Courtiers du Congo (A2C).

Ces trois associations qui œuvrent pour le développement de leurs activités et pour la défense des intérêts des membres, participent aux côtés de la direction des assurances à une concertation permanente sur les problématiques du secteur.

2. Missions de la Direction des Assurances

Selon les articles 10 et 11 du décret N° 2010-561 du 03 Août 2010 fixant les attributions et l'organisation de la Direction des Assurances, celle-ci est chargée d'une manière générale de la conception de la politique de l'État en matière d'assurance. À ce titre, elle est chargée de :

- **Veiller à l'application de la réglementation en matière d'assurance ;**
- **Procéder à toute étude relative aux assurances ;**
- **Contribuer à la promotion du secteur des assurances ;**
- **Suivre et gérer le budget assurance de l'Etat ;**
- **Exercer le rôle de conseil des autorités en matière d'assurance ;**
- **Participer à la préparation des contrats souscrits par l'Etat et veiller à leur exécution ;**
- **Procéder à l'examen préalable des demandes d'agrément présentées par les sociétés d'assurances, de réassurances et d'intermédiaires d'assurances ;**
- **Veiller à la bonne gestion du fonds de garantie automobile ;**
- **Contrôler les experts techniques qui concourent à l'évaluation des sinistres et à la bonne exécution des contrats d'assurance ;**
- **Veiller à la protection de l'épargne détenue par les sociétés d'assurance en contre partie des provisions techniques,**
- **La formation qui se fait par le CPFA, unité pédagogique décentralisée de l'Institut International des Assurances (IIA). Il est chargé d'assurer la formation des cadres moyens en assurance du marché et la formation continue des agents de la direction des assurances.**

La Direction des Assurances comporte trois services :

- **Le service du Contrôle ;**
- **Le service des statistiques et Etudes ;**
- **Le service de la Coopération et des Relations extérieures.**

3. L'actualité du marché

Le marché congolais des assurances compte deux (02) compagnies placées sous surveillance permanente de la Commission Régionale du Contrôle des Assurances (CRCA) , respectivement au cours des exercices 2015 pour la société Assurances et Réassurance du Congo (ARC) et à partir de 2019 pour la société Assurances Générales du Congo (AGC).

Dans le domaine de la formation des cadres supérieurs en assurance, il a été organisé le concours international d'entrée à l'Institut International des Assurances (IIA) au cycle

Master en Assurance promotion 2020-2022, du 18 au 19 août 2020.

II- PRINCIPALES ACTIVITES DU MARCHÉ

Les activités du marché portent essentiellement sur l'octroi des agréments aux différents acteurs du marché (compagnies d'assurances, intermédiaires), le contrôle de ceux-ci et bien d'autres.

1. Les agréments

Aucune activité portant sur la délivrance d'un agrément à une compagnie d'assurance, ni à un intermédiaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2020.

2. Les activités de contrôle

Les activités de contrôle se font dans le but de protéger les consommateurs aussi, par la régulation et l'assainissement du marché.

Au cours de l'exercice, six (06) compagnies d'assurances ont été contrôlées par la direction des assurances, notamment sur les provisions pour sinistres à payer.

A l'issue de ces contrôles, il a été constaté que deux (02) sociétés n'ont pas bien évalué leurs provisions.

II^{ème} PARTIE : OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCE

Il convient de préciser que sur le marché congolais d'assurances, nous avons deux types de société : sociétés d'assurance vie et les sociétés d'assurances non vie.

I- OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCE VIE

Les principaux indicateurs des sociétés d'assurances vie, au cours de l'exercice 2020, se présentent ainsi qu'il suit :

A- Le chiffre d'affaires

Le marché de l'assurance vie a réalisé un chiffre d'affaires de **FCFA 6 510 528 481** en 2020 contre FCFA 4 444 429 464 en 2019, soit une progression de 46,49%. Cette progression s'explique par une croissance significative des contrats épargne retraite et groupe décès, souvent souscrits par les consommateurs en quête d'un nouveau système de protection sociale.

En effet, tout comme l'exercice précédent, la production du marché est dominée par les contrats « Epargne et décès » aussi bien dans la branche collective que dans la branche individuelle. Ces deux branches représentent **91,71%** du chiffre d'affaires globale de la branche vie et ce, pour un montant de **FCFA 5 971 434 176**.

Tableau d'évolution du Chiffre d'affaires par branche

BRANCHES	CATEGORIES	2019	2020	2020/2019
ASSURANCES INDIVIDUELLES	Contrat en cas de vie	-	-	-
	Contrat en cas de décès	171 678 349	126 133 489	- 27%
	Mixte	400 264 414	399 480 430	- 0
	Epargne	1 420 081 816	1 621 801 282	14%
	Titre de capitalisation	-	-	
	Complémentaires	-	-	
ASSURANCES COLLECTIVES	Contrat en cas de décès	1 892 285 246	2 210 113 525	16%
	Contrat en cas de vie	-	596 475	
	Mixte	-	-	
	Epargne	515 059 500	2 156 450 417	319%
	Titre capitalisation	-	-	
	Complémentaires	-	-	
ACCEPTATIONS VIE		22 312 965	18 531 867	-17%
	Ensemble vie	4 421 682 290	6 533 107 485	

B- Les frais généraux et commissions

Il s'agit des charges exposées par les entreprises d'assurance vie, tant pour leur fonctionnement que pour l'acquisition des contrats.

1- Les frais généraux

Dans son fonctionnement, toute société doit faire face à des charges communément appelées frais généraux.

Le montant des frais généraux des compagnies vie, n'a pas connu une évolution significative entre 2019 et 2020. Il se chiffre à FCFA 1 943 301 961 en 2020, contre FCFA 1 933 918 342 en 2019, soit une légère croissance de FCFA 9 383 619 en valeur absolue, soit 0,5% en valeur relative.

Le taux de frais généraux, obtenu en rapportant les frais généraux au chiffre d'affaires, est de 29,85% en 2020 contre 43,74% en 2019, soit une diminution de 13,89%.

Ce taux de l'exercice 2020 est en dépassement de 14,85% par rapport à la norme réglementaire qui est de 15% .

2- Les commissions payées

Les commissions versées aux intermédiaires par les assureurs vie s'élèvent à FCFA 369 065 806 en 2020, contre FCFA 401 409 571 pour l'exercice 2019, soit une diminution de FCFA 32 343 765, représentant 8% en valeur relative. Ceci s'explique par le fait des souscriptions massives en direct.

C- Les prestations

Le montant des prestations des assureurs vie est passé de FCFA 1 537 312 375 en 2019 à FCFA 1 239 356 258 en 2020, soit une régression de FCFA 297 956 117 en valeur absolue, représentant 19,38% en valeur relative.

D- Les provisions techniques

Elles s'élèvent à FCFA 9 502 814 153 au cours de l'exercice 2020 contre FCFA 7 146 426 217 en 2019, soit une progression de FCFA 2 356 387 936 en valeur absolue et de 32,97% en valeur relative. Cette progression des provisions mathématiques est le résultat de la souscription massive et de la valorisation des contrats épargnes

Répartition des provisions mathématiques par société

RUBRIQUES	AGC VIE	NSIA VIE	2020
Provisions maths	4 002 290 917	7 995 932 459	11 998 223 376
Primes émises	2 343 933 585	4 166 594 896	6 510 528 481
Provisions-maths/CA	170,75%	192%	184%

Source : dossiers annuels 2020

En analysant le tableau sur la colonne 2020, nous constatons que les sociétés vie ont un excellent taux de rotation sur les engagements, elles ont besoin pratique de 2 ans de production pour liquider leurs engagements. D'où $(100\% + 84\%) \times 12 \text{ mois} = 22 \text{ mois}$

E- La réassurance

Nous avons d'une part, les primes cédées et d'autre part, les commissions reçues

1. Les primes cédées

Les primes cédées par les compagnies d'assurance vie sont de FCFA 330 119 127 en 2020, soit un taux de cession en réassurance de 5% contre 9% au cours de l'exercice 2019, représentant un montant des primes cédées en réassurance de FCFA 406 564 856.

Malgré l'évolution significative du chiffre d'affaires en 2020, on constate que les assureurs vie du marché n'ont pas véritablement eu recours à la réassurance : d'où le faible taux de cession.

2. Les commissions reçues

Les commissions reçues pour les opérations de réassurance s'élèvent à FCFA 45 716 135 en 2020 contre FCFA 24 174 347 en 2019 soit, une augmentation de 89,11%.

F- Le résultat d'exploitation

En hausse de 239,66%, le résultat d'exploitation s'établit à FCFA 882 264 713 en 2020 contre FCFA 259 747 440 en 2019. Le Compte d'Exploitation Générale (CEG) vie 2020 du marché fait ressortir un solde créditeur. Ce résultat d'exploitation a connu une augmentation assez importante du fait de la souscription massive des contrats épargnes.

II- LES OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCE NON VIE

Sous réserve des ajustements à opérer dès réception des dossiers non transmis, les principaux indicateurs du marché d'assurance non vie, au cours de l'exercice 2020, se présentent ainsi qu'il suit :

A- Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du marché congolais de l'assurance non vie est constitué des deux composantes à savoir : le Chiffre d'Affaires hors pétrole et le Chiffre d'Affaire pétrole. Ce chiffre d'affaires a connu une légère augmentation entre 2019 (55 786 078 854 FCFA) et 2020 (56 320 526 330 FCFA), soit une augmentation de 534 447 476 FCFA en valeur absolue et 0,96%, en valeur relative. Il se présente ainsi qu'il suit :

Chiffre d'Affaires SOCIETES IARD		
CHIFFRE D'AFFAIRE HORS PETROLE	CHIFFRE D'AFFAIRE PETROLE	TOTAL
30 765 546 079	25 554 980 251	56 320 526 330

B- Les frais généraux et commissions

Au regard de la répartition du chiffre d'affaires par branche entre **2019 et 2020**, nous avons d'une part, des augmentations dans les branches Automobile, Incendie, RC et Transports aériens qui à elles seules enregistrent la plus forte augmentation de 93,99% et d'autre part, une forte régression de **87,36%** dans les branches Accidents, Transports maritimes, autres transports, autres risques directs dommages et acceptation dommages.

Branches	2019	2020	Variation
	Montant	Montant	
Accidents corporels et maladie	8 242 853 255	8 228 717 872	-0,17%
Automobile	10 393 840 313	11 576 937 157	11,38%
Incendies et aux dommages aux biens	12 386 429 513	13 430 359 838	8,43%
Responsabilité civile générale	17 964 456 363	18 231 367 830	1,49%
Transports aériens	1 183 364 351	2 295 657 151	93,99%
Transports maritimes	975 427 843	661 531 510	-32,18%
Autres transports	1 051 086 509	853 750 344	-18,77%
Autres risques directs dommages	2 597 856 947	916 991 398	-64,70%
Acceptations dommages	990 763 760	125 213 228	-87,36%
Total	55 786 078 854	56 320 526 330	0,96%

Source : dossier annuel 2020

B. Les frais généraux et commissions

Les compagnies d'assurances sont tenues de faire face aux différentes charges liées au fonctionnement et à l'acquisition des contrats (commissions) dans l'exercice de leurs activités.

1- Les frais généraux

Les frais généraux sont passés d'un montant de **FCFA 13 352 245 714 en 2019 à FCFA 13 328 817 494 en 2020, soit une baisse de FCFA 23 428 219.**

Le taux des frais généraux du marché d'assurance IARD est en dépassement sur les deux exercices de **25 points en 2019 à 28,32 points en 2020** et ce, par rapport à la norme admise par la réglementation qui est de **15%**. Dans l'ensemble, les sociétés ne respectent pas cette norme réglementaire à l'exception de la société SANLAM.

Tableau de répartition des frais généraux par société rapportés à la production hors pétrole

SOCIETES	PRIMES EMISES NETTES D'ANNULATION	FRAIS GENRAUX	FG/CA
 ARC	6 231 977 796	3 413 503 411	54,77%
 AGC	5 574 032 693	3 534 255 608	63,41%
 NSIA	5 224 635 452	2 431 875 065	46,55%
 ALLIANZ	5 003 018 047	2 045 619 813	40,89%
 SANLAM	6 701 710 666	1 095 963 071	16,35%
 AAC	2 030 171 425	807 600 508	39,78%
TOTAL GENERAL	30 765 546 079	13 328 817 476	43,32%

2- Les commissions.

Les commissions ont connu une hausse de **5,69 % passant de FCFA 4 760 659 109 en 2019 à FCFA 5 031 559 337 en 2020 dont près de 1 000 000 000 FCFA** relevant de la production pétrolière. Cette hausse est due à l'augmentation de la production des intermédiaires dans le chiffre d'affaires non vie du marché. Ainsi, la contribution de la production du réseau indirect dans le chiffre d'affaires se présente ainsi qu'il suit :

CONTRIBUTION DU RESEAU INDIRECT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2020

	PRODUCTION DIRECTE	PRODUCTION INDIRECTE	PRODUCTION TOTALE
CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHE 2020	13 093 776 022	43 226 750 308	56 320 526 330
POIDS (CONTRIBUTION)	23,25%	76,75%	100,00%

Il en ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que la production totale du marché est dominée par la production indirecte qui est de l'ordre de **76,75%** et ceci s'explique par la gestion des polices pétrolières par des courtiers en raison de la loi relative au code des hydrocarbure et aussi au manque de politique commerciale adaptée de la part des assureurs. Ce qui justifie le paiement des montants importants des commissions à verser aux intermédiaires.

C. Les prestations et frais payés

Les paiements effectués en 2020 s'élèvent à **11 870 204 289 FCFA** comme indique dans le tableau ci-dessous :

Assurance toutes branches	TOTAL PAIEMENT 2020
Accidents corporels	4 213 155 800
Automobile	4 789 557 742
Incendie dom. biens	1 211 093 110
Responsabilité Civile Générale	1 313 427 403
Transport	0
- Aériens	52 476 560
- Maritimes	41 576 489
- Autres	144 046 388
Autres risques	98 250 658
Caution	742 639
Acceptations	5 877 500
Ensemble de Dommages	11 870 204 289

D. Les provisions techniques

Elles sont constituées essentiellement des PREC et PSAP, correspondent aux engagements des assureurs envers les assurés, souscripteurs et bénéficiaires des contrats. Pour l'ensemble du marché, elles sont évaluées à **FCFA 36 028 073 150 au cours de l'exercice 2020, contre FCFA 37 033 466 867 pour l'exercice 2019, soit une baisse**

de **FCFA 1 005 393 717**. Cette baisse est due à l'augmentation de la cadence de paiement en 2020 qui s'élève à **FCFA 11 870 204 289, contre FCFA 10 921 363 857 en 2019**, notamment au niveau du poste des provisions pour sinistres à payer qui a impacté l'ensemble de ces provisions. Cette forte cadence de paiement est due du fait des sinistres « bon à payer » sous injonctions de la CIMA, des sociétés qui sont sous surveillance permanente de la Direction des Assurances.

Le tableau ci-dessous résume la situation des provisions techniques des sociétés d'assurances non vie du marché.

Libellés	2019	2020
Provisions pour risques en cours	6 918 824 273	8 320 548 993
Provisions pour sinistres à payer	30 114 642 594	27 707 524 157
TOTAL	37 033 466 867	36 028 073 150

E. La réassurance

Les primes cédées par les compagnies d'assurance non vie sont évaluées à **FCFA 33 658 695 534 au cours de l'exercice 2020**, soit un taux de cession en réassurance de **60%, contre 58% au cours de l'exercice 2019**, représentant un montant des primes cédées en réassurance de **FCFA 33 047 074 426**. Cette augmentation du taux de cession en réassurance est due aux opérations des fronting pétroliers.

F. La sinistralité et le ratio combiné

1. Sinistralité

La charge sinistre des sociétés non vie du marché s'élève à **FCFA 9 826 671 450 en 2020 contre FCFA 10 921 363 856 en 2019, soit une baisse de FCFA 1 094 692 406 en valeur absolue et 11,14% en valeur relative**.

Le tableau ci-dessous présente la sinistralité des sociétés non vie au cours des **exercices 2019 et 2020** :

Sociétés	S/P (2019)	S/P (2020)
SAHAM	36,18%	45,85%
ALLIANZ	42,14%	19,57%
AAC	32,62%	49,45%
NSIA	30,65%	27%
ARC	NC	33%
AGC	17%	40,22%
ENSEMBLE	-	17,23%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que contrairement à **2019** où la société Allianz avait le taux de sinistralité le plus élevé avec **42,14%**, le record en **2020** est réalisé par la société AAC avec un S/P de **49,45%**. **En revanche, les taux de sinistralité les moins élevés ont été réalisés par la société Assurances Générales du Congo en 2019 et la société Allianz en 2020 avec des taux respectifs de 17% et 19,57%**.

En moyenne, le rapport S/P du marché de l'assurance non vie est de **17,23% en 2020**.

2. Ratio combiné

Le ratio combiné est une grandeur essentielle dans la mesure de la rentabilité technique

de chaque branche d'assurance. Si cet indicateur est inférieur à 100%, alors l'activité est considérée comme techniquement rentable. Dans le cas contraire, l'assureur réalise une perte technique.

Il convient de relever qu'une perte technique peut être compensée par des éventuels bénéfices financiers.

Le tableau suivant présente le ratio combiné par branche en **2020** :

Branches	Ratio combiné (2020)
Accidents Corporels & Maladie	208,82%
Automobile	87,44%
Incendie, Autres Risques Dommages	24,35%
Responsabilité Civile Générale	3,44%
Transport toute catégorie	6,62%
Autres risques dommages	9,25%
Ensemble	49,82%

Le ratio combiné du marché est évalué à **49,82% en 2020**, ce qui signifie que l'activité d'assurance non vie est globalement rentable. Toutes les branches ont d'ailleurs des ratios combinés inférieurs à **100%**, à l'exception de la branche « accident corporel et maladie » qui est techniquement déficitaire en **2020** avec un ratio combiné de **208,82%**. Ce défaut de rentabilité dans cette branche est la conséquence d'une forte croissance des charges de gestion et d'acquisition (frais généraux et commissions) qu'elle a connue en **2020** et aussi, du fait du caractère subjectif de la couverture santé.

G. Le résultat d'exploitation

Selon le compte d'exploitation générale du marché non vie, les compagnies d'assurance ont réalisé un résultat d'exploitation net de réassurance de **FCFA -1 721 252 399**. Ce résultat a connu une importante régression de **391,11%**, puisqu'il était de **FCFA 591 258 692 en 2019**.

En ce qui concerne la réassurance, le solde en **2020** est de **FCFA 27 931 167 599**, largement en faveur des réassureurs sur les deux exercices 2020 et 2019 puisqu'il était de **F CFA 27 072 970 636**.

III^{ème} PARTIE : SITUATION FINANCIERE DU MARCHE

I- LES PRODUITS FINANCIERS

1. Produits financiers vie

Les produits financiers sont d'une importance capitale pour les assureurs vie, ces derniers prenant des engagements sur un long terme envers les assurés.

Au terme de l'exercice **2020**, le marché congolais de l'assurance vie a réalisé un montant de **FCFA 399 451 246** de produits financiers nets, en baisse de **28,86%** par rapport à 2019 avec un montant de **FCFA 561 487 680**.

2. Produits financiers non vie

Les placements des sociétés pratiquant les opérations d'assurance non vie ont généré au cours de l'exercice 2020 un montant de **FCFA -508 304 443** de produits financiers nets, en baisse de **194,55%** par rapport à l'exercice **2019** où ils s'élevaient à **FCFA 537 569 139**. Les sociétés non vie supportent plus des charges financières qu'elles ne réalisent des produits financiers sur leurs activités.

Sur l'ensemble du marché, les produits financiers nets sont de **FCFA -108 853 197** au cours de l'exercice 2020, contre **FCFA 1 099 056 819** au cours de l'exercice **2019**, soit une baisse de **FCFA -1 207 910 016** en valeur absolue représentant **- 109,90%** en valeur relative.

II- LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En assurance, par principe, l'intervention des sociétés d'assurances revêt un caractère aléatoire. En conséquence, ces dernières doivent, à tout moment, être en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.

Dans le cadre de la protection des intérêts de ces assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance, le législateur a défini des engagements réglementés pour lesquels les compagnies d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation (**article 334** du code CIMA) :

- **Les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats ;**
- **Les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées (État, personnel);**
- **Les dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu ;**
- **Les provisions de prévoyance en faveur des employés et agents destinées à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel.**

Par ailleurs, **l'article 335** du code des assurances précise que les engagements réglementés doivent être représentés par des actifs équivalents localisés dans le pays où les risques ont été souscrits. Toutefois, dans une quotité maximale de **50%** des actifs représentatifs des engagements représentés, les actifs placés et localisés dans d'autres États membres de la CIMA sont admis.

Au 31 décembre 2020, la structure des engagements règlementés et des actifs admis se présente selon le tableau suivant :

	Sociétés Vie	Sociétés Non vie	Ensemble
Provisions pour risques en cours	2 495 409 223	8 320 548 993	10 815 958 216
Provisions pour sinistres à payer	197 150 691	27 707 524 157	27 904 674 495
Provisions mathématiques	9 502 814 153	0	9 502 814 153
Autres provisions techniques	751 924 010	473 655 167	1 225 579 177
Autres engagements règlementés	521 498 722	3 837 346 369	4 358 845 091
TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	13 468 796 799	40 339 074 686	53 807 871 485
Valeurs mobilières	6 533 948 947	7 117 309 332	13 651 258 279
Droits réels immobiliers	1 627 709 863	16 126 101 063	17 753 810 926
Prêts		320 392 224	329 931 112
Dépôts en banques	5 387 518 720	10 634 688 047	16 022 206 767
Sous total 1 : Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées	13 549 177 530	34 198 490 666	47 747 668 196
Sous total 2 : Ensemble des autres actifs admis en représentation	0	3 522 025 168	3 522 025 168
TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	13 549 177 530	37 720 512 835	51 269 690 365
Excédent (+), Déficit (-)	80 380 732	-2 947 085 137	-2 866 707 406
Taux de couverture	100,59%	93,50%	95,28%

Dans l'ensemble, les assureurs du marché dégagent une sous couverture des engagements règlementés qui est de **95,28%**.

Par ailleurs, seule la branche vie couvre totalement ses engagements avec un **taux de couverture de 100,51%**.

III- LA MARGE DE SOLVABILITE

Toute société d'assurance doit justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante, relative à l'ensemble de ses activités (Article 337 du code CIMA). Il s'agit de s'assurer que chaque société d'assurance dispose de fonds propres suffisants pour soutenir ses activités et faire face à ses engagements.

La marge de solvabilité des sociétés d'assurance est constituée essentiellement par les fonds propres de la société.

Le tableau suivant résume la situation de la marge de solvabilité des sociétés d'assurances du marché congolais au terme de l'exercice 2020.

Libellés	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Marge disponible	6 536 815 992	16 578 553 653	23 115 369 645
Marge minimale	612 628 960	10 484 241 130	11 096 870 090
Surplus (+) /Déficit (-) de marge	(+) 5 924 187 032	(+) 6 094 312 523	(+) 12 018 499 555

Le marché des assurances présente un surplus de marge de 12 018 499 555 FCFA dont 5 924 187 032 FCFA en vie et 6 094 312 523 FCFA en non vie.

Cependant, dans la réalité, toutes les compagnies du marché ne sont pas logées à la même enseigne. Les résultats du dépouillement de l'état C11 a permis de dresser le tableau suivant :

Excédent de Marge de solvabilité (en milliard)	Sociétés vie	Sociétés non vie	Total	%
[-4 ; 0 [0	01	01	12,5%
[0 ; 5]	01	05	06	75%
> 5	01	0	01	12,5%
Total	02	06	08	100%

IV- LA TRESORERIE

Au-delà des exigences de couverture des engagements réglementés et de marge de solvabilité, la réglementation fait obligation aux compagnies d'assurance de disposer d'un minimum de trésorerie afin de faire face de manière diligente aux règlements des sinistres.

Pour les compagnies d'assurances, le niveau de trésorerie, encore appelé ratio moyen de trésorerie, doit être compris entre **10 % et 35 %** des engagements réglementés pour les sociétés vie et entre **10 % et 40 %** des engagements réglementés pour les sociétés non vie.

Le tableau suivant présente les ratios moyens de trésorerie des compagnies d'assurances du marché à la fin de l'exercice 2020 :

Libellé	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché
Engagements réglementés	13 468 796 799	40 339 074 686	53 807 871 485
Dépôts en banque	5 387 518 720	10 634 688 047	16 022 206 767
Ratio de trésorerie	40%	26,36%	29,77%

Il ressort que le ratio moyen de trésorerie du marché est de **29,77%, pour l'exercice 2020, contre 50,62% pour l'exercice 2019.**

Pour les sociétés vie, ce ratio est de 40% contre 73,81% en 2019. Pour le marché non vie, il est de 26,15%, contre 44,40% en 2019.

Globalement, ces ratios de trésorerie du marché, au cours de l'exercice 2020, sont conformes à la réglementation des assurances.

Le ratio global est certes à un niveau conforme à la réglementation, mais d'une société à l'autre, les situations sont différentes. Afin d'apprécier la réalité individuellement, les statistiques suivantes ont été élaborées :

Ratio moyen de trésorerie (%)	Sociétés vie	Sociétés non vie	Marché	Proportion (%)
[0 ; 10 [0	0	0	0%
[10 ; 40[0	3	3	37,5%
[40 ; et plus [2	3	5	62,5%
Total	2	6	8	100%

Le tableau fait ressortir que six (06) compagnies du marché en non vie, soit 100% sont liquides et leurs ratios se situent au-delà des exigences réglementaires, au même titre que pour les deux autres sociétés vie pour lesquelles le taux est de 100%.

En perspective, une projection linéaire sur les données des dix (10) derniers exercices d'activités laisse entrevoir une évolution positive du marché des assurances congolais au cours des deux exercices à venir (2021 et 2022), comme le montre les illustrations qui suivent (voir annexe).

SUGGESTIONS

Eu égard à la faiblesse du taux de pénétration de l'assurance sur le marché congolais 0,88% en non vie et **0,11%** en vie, soit un taux global de **0,99%**, les suggestions suivantes sont formulées pour l'améliorer. Il s'agit :

- **Renforcer la communication (vulgarisation) sur l'importance de l'assurance auprès de la population ;**
- **Créer des nouveaux produits d'assurance adaptés aux besoins de la population ;**
- **Augmenter l'assiette de prime en rendant obligatoire certaines assurances telles que :**

- L'assurance incendie pour les immeubles ayant une valeur supérieure à 50 millions, les stations-services, les boulangeries, les industries, les commerces situés autour des stations-services ou les dépôts d'hydrocarbure ;
- La responsabilité civile pour les bateaux de transport des voyageurs et des marchandises.
- L'assurance prévoyance décès des entreprises

Par ailleurs, l'assainissement du marché contre les pratiques contraires aux intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats passe par :

- **L'intensification des contrôles sur pièces et sur place ;**
- **Le renforcement des contrôles inopinés ;**
- **L'application rigoureuse des sanctions disciplinaires prévues par le code des assurances ;**
- **L'organisation des concertations entre les acteurs du marché.**
- **Campagne de sensibilisation auprès des acteurs sociaux économiques**

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2020, il ressort que le marché congolais des assurances a connu une croissance au niveau des principaux agrégats par rapport à l'exercice 2019. Le chiffre d'affaires a connu une augmentation de **4,32%** avec un montant de **FCFA 60 230 508 318 en 2019** contre un montant de **FCFA 62 831 054 811 en 2020**.

Quelques événements ont animé le marché, il s'agit notamment de la 8ème Session Ordinaire du Bureau National de la Carte Rose tenue à la direction générale de la société ARC, le **15 Septembre 2020**.

Pour ce qui est de l'importance des assurances dans l'économie nationale, il convient de noter qu'en fin 2020, le secteur détient, en FCFA :

- **4 152 753 797 FCFA de valeurs mobilières dont 3 284 947 759 FCFA de valeurs d'État ;**
- **16 126 101 063 FCFA de droits réels immobiliers ;**
- **10 634 685 047 FCFA comme trésorerie dans les banques.**

Les compagnies d'assurances emploient **336 personnes** avec une masse salariale

annuelle d'environ **3,68 milliards**.

Malgré cette évolution du chiffre d'affaires, des efforts restent à faire au niveau du secteur dans la mesure où deux (02) des huit (08) sociétés du marché, notamment ARC et AGC, ont des plans de financement à faire valider par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances en vue de se conformer aux normes réglementaires en matière de couvertures de leurs engagements, de solidité financière et de solvabilité.

ANNEXES

Tableau N°1 : Effectif du personnel des sociétés d'assurances et nombre des intermédiaires du marché

LIBELLES	2019	2020
EFFECTIFS DU PERSONNEL (IARD)	309	295
EFFECTIFS DU PERSONNEL (VIE)	42	41
TOTAL EMPLOYES	351	336
AGENTS GENERAUX	39	42
COURTIERS	33	39
BANQUES	02	02
TOTAL INTERMEDIAIRES	74	83

Tableau N°2 : Répartition du Chiffre d'affaires vie par société et par branche

RUBRIQUES	AGC Vie	NSIA Vie	TOTAL
1. ASSURANCES INDIVIDUELLES			
Contrat en cas de vie	-	-	-
Contrat en cas de décès	348 317	125 785 172	126 133 489
Mixte	103 281 294	296 199 136	399 480 430
Epargne	212 646 413	1 409 154 869	1 621 801 282
Titre de capitalisation complémentaire	-	-	-
2. ASSURANCES COLLECTIVES			
Contrat en cas de vie	-	-	-
Contrat en cas de décès	1 987 415 307	205 767 170	2 193 182 477
Mixte	596 475	-	596 475
Epargne	45 293 735	2 111 156 682	2 156 450 417
Titre capitalisation complémentaire	-	-	-
Acceptations vie	-	18 531 867	18 531 867
Ensemble vie	2 343 933 585	4 166 594 896	6 510 528 481

Tableau N° 3 : Chiffre d'affaires non vie par branche et par société.

RUBRIQUES	ARC	NSIA	AGC	ALLIANZ	SAHAM	AAC	TOTAL
ASSURANCES IARD							
Accidents corporels et Maladie	277 177 370	2 183 068 668	1 180 704 515	1 685 731 564	2 664 947 612	237 088 142	8 228 717 872
Automobile	3 373 618 155	1 869 109 051	2 183 115 079	1 105 290 257	1 612 482 243	1 433 322 372	11 576 937 157
Incendie dom. biens	8 320 397 883	694 804 475	1 704 266 642	1 038 011 234	1 461 894 000	210 985 604	13 430 359 838
Responsabilité Civile G	6 636 206 280	133 871 937	811 849 904	215 447 495	310 810 254	123 181 960	18 231 367 830
Transports Aériens	2 227 528 894	22 872 118	1 239 834	43 984 327	31 978		2 295 657 151
Transports Maritimes	19 816 913	46 646 762	223 314 286	225 594 748	143 601 128	2 557 673	661 531 510
Autres Transports	13 592 013	6 353 546	30 461 026	420 735 163	370 133 273	12 475 323	853 750 344
Autres risques	918 620 539	142 695 666	-560 918 593	268 223 257	137 810 178	10 560 351	916 991 398
Acceptations		125 213 228					125 213 228
Ensemble	31 786 958 047	5 224 635 452	5 574 032 693	5 003 018 047	6 701 710 666	2 030 171 425	56 320 526 330

Source : Dossiers annuels 2020

Tableau N° 4 : Taux de répartition du chiffre d'affaires par compagnie

SOCIETES	CHIFFRE D'AFFAIRES	PART DE MARCHÉ
ARC	6 231 977 796	20,25
AGC	5 574 032 693	18,12
NSIA	5 224 635 452	16,98
ALLIANZ	5 003 018 047	16,26
SANLAM	6 701 710 666	21,78
AAC	2 030 171 425	6,60
TOTAL HORS PETROLE	30 765 546 079	100
TOTAL AVEC PETROLE	56 320 526 330	

Tableau N°5 : Frais généraux par branche et par société

RUBRIQUES	ARC	NSIA	AGC	ALLIANZ	SAHAM	AAC	TOTAL
Accidents corporels et M	51 070 346	1 016 137 931	752 344 691	750 313 608	435 811 737	94 313 466	2 976 131 184
Automobile	2 853 603 604	870 001 312	1 522 874 267	324 636 282	263 696 999	570 174 450	5 563 259 318
Incendie dom. biens	23 231 248	323 405 852	947 008 574	481 274 253	249 974 041	83 929 898	1 911 767 081
RCG	198 905 560	62 312 448	286 526 561	63 587 175	50 828 300	49 001 681	648 827 878
Transports Aériens	92 349 010	10 646 127	123 983	11 137 414	5 230	0	93 932 257
Transports Maritimes	134 971 630	21 712 347	22 331 429	72 037 557	83 444 635	1 017 440	303 349 874
Autres Transports	9 407 695	2 957 341	3 046 103	257 489 951	568 830	4 962 673	280 432 567
Autres risques	5 567 820	66 419 568	0	85 143 591	11 633 299	4 200 899	231 373 081
Acceptations	-	58 282 138	0				58 282 138
Ensemble	3 413 503 411	2 431 875 065	3 534 255 607	2 045 619 831	1 095 963 071	807 600 508	13 328 817 494

Source : Dossiers annuels 2020

Tableau N° 6 : Commissions versées aux intermédiaires par branche

RUBRIQUES	ARC	NSIA	AGC	ALLIANZ	SAHAM	AAC	TOTAL
Accidents corporels et M	48 052 473	362 791 116	15 262 494	357 044 825	383 648 807	38 455 418	1 205 255 133
Automobile	179 543 359	186 506 559	319 292 831	160 786 434	350 236 601	240 842 346	1 437 208 130
Incendie dom. biens	282 471 076	120 000 864	436 445 708	155 592 096	224 075 353	42 197 121	1 260 782 218
Responsabilité Civ Gén	208 128 210	26 365 657	227 443 561	19 041 476	42 683 625	18 477 294	542 139 823
Transports Aériens	222 437 150	2 489 868	45 021	3 087 871	10 861	-	228 070 771
Transport Maritime	2 712 667	7 483 117	15 252 527	40 344 440	35 090 052	500 535	101 383 338
Autres Transports	4 658 047	701 624	1 810 060	49 039 352	674 653	1 996 052	73 959 485
Autres risques	-	24 142 911	143289954	14 424 133	13 930 343	2 052 795	75 834 455
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	948 002 982	730 481 716	1 158 842 156	799 360 627	1 050 350 295	344 521 561	5 031 559 337

Source : Dossiers annuels 2020

Tableau N° 7 : Taux de commission par branche

RUBRIQUES	ARC	NSIA	AGC	ALLIANZ	SAHAM	AAC	TOTAL
Accidents corporels et M	0,15%	16,62%	1,00%	21,18%	14,40%	16,22%	24 %
Automobile	5,32%	19,96%	18%	29,10%	44,14%	35,50%	28.56 %
Incendie dom. biens	3,39%	17,27%	25%	14,99%	14,66%	20%	25.05 %
Responsabilité Civ Gén	0,65%	19,69%	28%	8,84%	13,73%	15%	10.77 %
Transports Aériens	9,99%	10,89%	4%	7,02%	33,96%	-	4.53 %
Transport Maritime	0,00%	16,04%	7%	17,88%	6,88%	19,57%	2.01 %
Autres Transports	-	11,04%	6%	16,66%	19,40%	16%	0,10 %
Autres risques	-	16,92%	12.36	5,38%	19,58%	19,44%	4 %
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	19%	14.51%	23.03%	16%	21%	7%	100 %

Tableau N° 8 : Sinistres payés par branche

RUBRIQUES	ARC	NSIA	AGC	ALLIANZ	SAHAM	AAC	TOTAL
ASSURANCES DOMMAGES							
Accidents corporels et M	3 839 790	789 605 328	546 513 096	1 006 266 773	1 698 909 892	20 116 846	4 065 251 725
Automobile	1 938 441 612	1 031 733 711	1 371 040 824	368 561 806	453 264 254	435 408 495	5 598 450 702
Incendie dom. biens	1 938 441 612	1 031 733 711	1 371 040 824	368 561 806	453 264 254	435 408 495	5 598 450 702
Responsabilité Civile Générale	1 785 966	267 737 165	33 229 962	967 960 297	-	8 091 541	1 278 804 931
Transports Aériens	151 866	-	-	-	-	-	151 866
Transports Maritimes	500 600	-	200 000	-	1 138 486	547 147	2 386 233
Autres Transports	2 770 480	9 850 264	400 000	114 211 664	-	-	127 232 408
Autres risques	63 162 400	2 901 126	36 647 618	13 558 760	6 471 227	38 671 927	161 413 058
Caution	-	-	-	-	-	742 639	742 639
Acceptations	-	5 877 500	-	-	-	-	5 877 500
Ensemble	2 047 843 684	3 085 924 266	2 061 374 058	2 517 081 270	2 182 889 973	515 922 405	12 405 491 152

Source : Dossiers annuels 2020

Tableau N° 9 : Tableau de la rentabilité technique par société.

RATIO COMBINE PAR SOCIETE	
SAHAM	56,96%
ALLIANZ	60,62%
NSIA	73,2%
ARC	81,31%
AAC	90,72%
AGC	101,77%
RATIO COMBINE DU MARCHÉ	49,82%

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AAC	AFRICAINNE DES ASSURANCES DU CONGO
AGC	ASSURANCES GENERALES DU CONGO
ARC	ASSURANCES ET REASSURANCES DU CONGO
A2C	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COURTIERIS DU CONGO
APSACO	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIETES D'ASSURANCES DU CONGO
ASPAGEC	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS GENERAUX DU CONGO
BNS	BUREAU NATIONAL DE LA STATISTIQUE
BNCR	BUREAU NATIONAL DE LA CARTE ROSE
CA	CHIFFRE D'AFFAIRES
CEMAC	COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
CIMA	CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES
CPFA	CENTRE PROFESSIONNEL DE FORMATION EN ASSURANCE
CRCA	COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES
DA	DIRECTION DES ASSURANCES
DGIFN	DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS FINANCIERES NATIONALES
FA	FRAIS D'ACQUISITION
FMI	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
FG	FRAIS DE GENERAUX
IIA	INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
NSIA	NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAINNE DES ASSURANCES
PREC	PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS
PSAP	PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER
PA	PRIME ACQUISE
PM	PROVISIONS MATHEMATIQUES
PT	PROVISIONS TECHNIQUES
RC	RESPONSABILITE CIVILE
RCG	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
S/P	RAPPORT SINISTRES SUR PRIMES ACQUISES
TPV	TRANSPORT PUBLIC DES VOYAGEURS
PTPV	POOL TRANSPORT PUBLIC DES VOYAGEURS
PEM	PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES
PIB	PRODUIT INTERIEUR BRUT

Rédaction du Rapport du marché congolais des assurances, exercice 2020

RÉDACTION :

- **MBANGOU MOUNA KIMPOUA** Joseph ;
- **ASSOUNGA YOBO** Natacha Frédéline ;
- **MAKAYA DANGUI LOUANGA** Christian Ludocvick ;
- **MBOUNGOU KIBOUNOU** Macio Gervaise ;
- **MOUNKASSA** Régis ;
- **MIAMFOUITILA BIETO** Bénida Francelas ;
- **YANDZA** Nina Géraldine ;
- **KOUD DEBOUAMPY** Yochi ;
- **EBATA MBOURANGON** Thierry.

LECTURE :

- **NZEINGUED** Elvis Camille de Monique ;

RELECTURE ET APPROBATION :

- **NONAULT** Jean Pierre

Les Assurances du Congo



A.G.C.-VIE s.a.



A G C SA





Ministère des Finances,
du Budget et du Portefeuille
Public

DGIFN

Direction Générale des Institutions
Financières Nationales

Rapport de Marché du Secteur des Assurances Exercice 2020